

A l'attention des membres du CDEN

**Objet : Situation des enfants en situation de handicap dans la Manche**

Madame, Monsieur,

Préalablement au CDEN qui aura lieu jeudi prochain, nous tenons à vous faire part de notre grande inquiétude concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans notre département.

Le CDEN étant un lieu majeur de prise de décision pour l'avenir de la scolarité des enfants, il nous semble indispensable que chaque membre de ce CDEN intervienne de tout son poids afin que la maltraitance des élèves en situation de handicap, de leurs camarades de classes, de leurs familles et de leurs enseignants cesse enfin.

Nous savons que plusieurs dizaines d'élèves de la Manche n'ont pas du tout d'accompagnement alors même qu'une notification de la MDA le stipule.

Les parents de ces enfants non-accompagnés se rapprochent également de la DSDEN et les réponses qui leur sont données sont scandaleuses : la DSDEN réétudierait le temps d'accompagnement de leur enfant pour essayer de lui accorder une poignée d'heures !

Depuis la création des PIAL<sup>1</sup>, qui ne fonctionnent qu'à moyens constants, on peut constater que pour palier le manque d'AESH<sup>2</sup>, celles-ci sont désormais contraintes de partager leur temps de travail entre un nombre d'enfants de plus en plus grand.

On déshabille Pierre pour habiller Paul, il faut bien en avoir conscience. Le nombre d'heure d'accompagnement accordé à chaque enfant est donc mécaniquement en baisse. Et confine au saupoudrage.

Quand nous savons que le comportement de certains enfants (conséquence de l'absence de leur AESH) rend tout travail de classe impossible, voire menace la santé psychique et/ou physique des enseignants et des autres élèves, cette méthode est inadmissible.

Nous sommes bien loin de la vitrine de la Manche Inclusive présentée lors du CDEN spécial ASH en avril 2019.

Pour travailler sérieusement sur ce sujet et lancer une campagne de recrutement d'AESH à la hauteur des besoins, une première étape est d'obtenir régulièrement les chiffres d'accompagnement de la part de la DSDEN :

- Combien d'élèves sont sans accompagnement malgré leur notification MDA ?
- Combien d'élèves ne sont pas accompagnés à la hauteur de leur notification MDA quand celle-ci est notifiée à 100 % ?

Depuis la rentrée de septembre, à plusieurs reprises, nous avons questionné Mme l'Inspectrice d'Académie pour connaître ces chiffres.

A chaque fois, elle nous a annoncé son ignorance en la matière ce qui est, pour nous, surprenant et inacceptable. Nous ne pouvons tolérer un tel manque de transparence.

Nous vous alertons solennellement sur cette situation honteuse car nous refusons d'être complices de cet abandon de nos élèves les plus fragiles.

Comptant sur vos interventions lors du CDEN prochain,  
Bien cordialement,

Martine Quesnel, Jérôme Dutron  
Co-secrétaires départementaux de la FSU

(1) *PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé - Il sert à rationaliser la gestion des AESH en réponse à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification d'accompagnement humain.*

(2) *AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap – Il s'occupe de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap.*